



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 juin 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	Pouvoir de Michel FRUGIER
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Départ après la 13 ^{ème} délibération
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
12 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
14 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
15 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
16 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Claire COCHET
17 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
18 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
19 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
20 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
21 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
22 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
23 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
24 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
25 MERY	T ROULET Stéphane	
26 MOUXY	T FILIPPI Laurent	Pouvoir de Catherine RAVANNE
27 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
28 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
29 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
30 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
31 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
32 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
33 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
34 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
35 TREVIGNIN	S CHAPUIS Nicolas	
36 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
37 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
38 VOGLANS	T BERNON Martine	
39 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX LES BAINS	FERRARI Marina
CONJUX	SAVIGNAC Claude

¹ Sorti de la salle pour le vote du compte administratif

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 juin 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 41 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 5 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 37 Année : 2023

Exécutoire le : **29 JUIN 2023**

Publiée le : **29 JUIN 2023**

Visée le : **27 JUIN 2023**

POLITIQUE DE LA VILLE

Participation de Grand Lac aux colos apprenantes 2023 de la commune d'Aix-les-Bains

Le dispositif « vacances et colos apprenantes », reconduit chaque année depuis sa création par l'Etat en 2020 suite à la crise sanitaire, a pour objectif d'offrir aux enfants et aux jeunes un espace éducatif complémentaire à l'école, de découverte et de sociabilité.

Les séjours sont fondés sur des actions pédagogiques visant à faire connaître aux jeunes de nouveaux environnements et modes de vie, de nouvelles pratiques et personnes, et à leur permettre de développer, dans le respect de l'altérité, des savoir-faire et savoir-être qui les aideront à se construire comme citoyens actifs.

Les « colos apprenantes 2023 » poursuivent un triple objectif :

- Social : en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possibles les rencontres entre jeunes de différents horizons ;
- Educatif : en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences en assurant un haut niveau de qualité éducative ;
- Culturel : par la découverte de territoires et d'activités, en apprenant les règles de la vie en commun et en partageant des valeurs de tolérance et de laïcité.

Ce dispositif s'adresse à des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés en quartiers politique de la ville (quartier de Marlioz), mais également aux mineurs en situation de handicap, en situation de décrochage scolaire, relevant de l'aide sociale à l'enfance ou issues de familles en situation socio-économique précaire.

Pour être labellisé, chaque séjour doit durer au moins 5 jours et 4 nuits et proposer une thématique d'activité dominante parmi les suivantes :

- Développement durable et transition écologique,
- Arts et culture (musique, livre et lecture, arts plastiques, arts de la scène, audiovisuels),
- Activités physiques et sportives,
- Science, innovation, numérique,
- Citoyenneté et vie civique,
- Alimentation et santé,
- Médias, information et communication,
- Découverte ou approfondissement de langues étrangères et régionales,

Dans le cadre de ce dispositif, la commune d'Aix-les-Bains propose 27 places de « colos apprenantes 2023 », pour 6 séjours qui auront lieu entre le 9 juillet et le 13 août :

- Séjour 6 / 8 ans « Croq marmotte » (randonnée, visite de ferme, parcours aventure...) à Arêches-Beaufort,
- Séjour 8 / 12 ans « Survie dans le Beaufortain » (bivouac, ateliers de survie...) à Arêches-Beaufort,
- Séjour 7 / 10 ans « Poisson dans l'eau » (apprentissage et perfectionnement de la nage, randonnée, accrobranche...) à Courchevel,

- Séjour 11 / 14 ans « Mountain Spirit » (randonnée, VTT, course orientation, nuit en refuge...) à Courchevel,
- Séjour 7 / 10 ans « Mountain kids » (randonnée, trottinette de descente, course orientation...) à Courchevel,
- Séjour 10 / 17 ans « Hip Hop » à Courchevel.

Les enfants bénéficiant du dispositif ont été repérés grâce à un travail partenarial avec les acteurs du territoire (assistantes sociales de secteur, projet de réussite éducative, etc.). Un travail a également été mis en place auprès des familles pour accompagner le départ des enfants.

Afin que les ressources financières des familles ne soient pas un frein au départ des enfants et grâce à l'appui financier des partenaires, chaque séjour est gratuit pour les familles.

Le coût total de ces colos apprenantes s'élève à 16 736 € (coût du séjour + frais de transport). Dans le cadre du plan « quartiers d'été 2023 », l'Etat apporte une aide pour financer l'opération à hauteur de 500 € par séjour et par enfant (montant forfaitaire fixé par l'Etat), soit 13 500 €.

Cette opération s'adressant prioritairement aux enfants des familles vivant dans les quartiers politique de la ville et étant en adéquation avec les objectifs du Contrat de Ville 2015-2023 de Grand Lac, il est proposé que Grand Lac participe financièrement à ce dispositif, à part égale avec la Ville, permettant ainsi à plus d'enfants de bénéficier des colos apprenantes. Il est proposé une participation de Grand Lac à hauteur de 1 618 € versée à la commune (1 128,50 € versé en 2022 pour 15 bénéficiaires).

Les crédits correspondants à cette participation financière sont inscrits au budget principal 2023, service 115.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la participation de Grand Lac au dispositif « colos apprenantes 2023 » mis en place par la commune d'Aix-les-Bains,
- APPROUVE le versement de la participation précitée et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 20 juin 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 38
- Présents et représentés : 44
- Votants : 44
- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 37 : Participation de Grand Lac aux colos apprenantes 2023 de la commune d'Aix-les-Bains

Date de transmission de l'acte : 27/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2023

Numéro de l'acte : D4614 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230620-D4614-DE

Date de décision : 20/06/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.4. Aux établissements et organismes publics (OPAC...)

